

Relevé de décisions du Conseil Communal
Mardi 17 décembre 2019

19/66 Etat spécial 2020 – Répartition des crédits

Comme le prévoit l'article L 2511-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions budgétaires des communes associées, il appartient donc à la Commune associée d'Hellemmes de présenter l'état spécial reprenant la répartition des crédits de fonctionnement pour l'exercice 2020

A) REPARTITION DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'arrêter le montant suivant des crédits en fonctionnement :

- **Crédits de fonctionnement 2020: 3 861 096,00 €**
- **Crédits de fonctionnement 2019 : 3 861 096,00 €**

B) REPARTITION DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la programmation des équipements et des opérations reprises dans le cadre du rapport d'Orientations Budgétaires, la dotation prévue pour les opérations annuelles de la Commune associée d'Hellemmes est arrêtée à la somme de **6 955 877,54 euros** inscrits en crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement 2020.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/67 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains – année 2020

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2020. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/68 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements – Convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville de Lille – Conditions générales d'utilisation des données relatives au dispositif

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la CAF du Nord et la Ville ainsi que les conditions générales d'utilisation des données relatives au dispositif.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/69 Renouvellement de la convention et versement d'une subvention à l'association APSCO au titre de l'année scolaire 2019/2020

La Commune associée d'Hellemmes s'est vue proposer par l'APSCO (Association pour le Soutien Scolaire) lors de l'année scolaire 2018-2019 une action d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants d'âges élémentaires du quartier de l'Epine. Considérant la situation du quartier de l'Epine en Politique de la Ville, le savoir-faire reconnu de l'APSCO depuis de nombreuses années notamment sur le quartier de Fives, et l'adéquation de cette action avec les objectifs du Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes souhaite poursuivre cette initiative. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention ainsi que le versement d'une subvention de 3.500 €.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/70 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves du collège Saint Exupéry – année 2019

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. Afin de l'aider dans son fonctionnement, l'association de parents d'élèves du collège Saint Exupéry a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention de 800 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/71 Actualisation des tarifs municipaux pour 2020

La Commune réaffirme sa volonté d'offrir aux hellemmois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité. Toutefois la Ville reste particulièrement attentive au fait de mener une tarification adaptée afin que ces services soient accessibles à tous. En 2020, le coefficient de revalorisation retenu est de 1,2%, conformément au Projet de Loi de finances. Il est proposé au Conseil Communal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux pour

une application au 1er janvier 2020 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date en 2020).

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/72 Versement d'une subvention à l'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) – année 2020

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention de partenariat et le versement d'une subvention de 4.438,08 € à cette association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/73 Versement d'une subvention à l'association consommation, logement et cadre de vie (CLCV) – année 2020

L'association nationale CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/74 Versement d'une subvention au Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles – année 2020

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/75 Versement d'une subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) – année 2020

Suite à l'assemblée générale du 12 décembre 2018, le Conseil Départemental d'Accès au Droit a validé la création d'un point d'accès au droit au sein de la Commune associée d'Hellemmes. Une

convention de labellisation de l'Espace Citoyen a été signée et a fixé la participation financière de la Commune aux actions développées par le CDAD du Nord. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord au titre de l'année 2020.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/76 Versement d'une subvention à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) – année 2020

Reconnue d'utilité publique et totalement indépendante, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) s'engage pour que les droits des accidentés de la vie soient respectés et qu'ils soient traités comme des citoyens à part entière. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Celle-ci sollicite la Commune pour une aide financière de 1.500 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/77 Versement de la subvention CAF – Prestation de Service CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'acompte pour l'année 2019

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Hellemmes, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales est prévu le versement d'une Prestation de Service aux associations, perçue par la Ville dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement du 1er acompte au titre de l'année 2019 pour l'association Graines d'Acacias et le Club Léo Lagrange.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/78 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades

La Ville de Lille et ses communes associées s'engagent auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'attribution des aides sollicitées par les Hellemmois pour un montant global de 18 729 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/79 Maison de l'Habitat Durable – Subvention à l'association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts-de-France au titre de l'année 2020 – Convention entre l'association et la Ville

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts-de-France propose de poursuivre en 2020 le partenariat avec la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes pour développer des actions de sensibilisation des copropriétaires au fonctionnement de leur copropriété. Elle propose d'intervenir sur différents volets : un volet « conférences juridiques et ateliers pratiques ouverts aux copropriétaires », un volet « mise en relation » des copropriétaires participant aux animations et un volet « sensibilisation » avec l'animation d'une journée de sensibilisation et l'élaboration de supports. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.000 € à l'ARC Hauts-de-France pour la réalisation des actions détaillées ci-dessus, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs 2020 entre l'association et la Ville.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/80 Organisation de réunions publiques dans le cadre de la préparation des élections politiques – Condition de mise à disposition des locaux communaux de la commune associée d'Hellemmes – Elections municipales de mars 2020

Dans le cadre des élections, des partis politiques sollicitent la mise à disposition de locaux municipaux. Il apparaît nécessaire de préciser les conditions générales de telles mises à disposition afin de contribuer à l'expression de l'exercice démocratique. Ces règles d'utilisation garantissent le respect du principe d'égalité.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE